

PROCES VERBAL du 23 05 2023

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois mai le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BAUP Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, M. YCART Bernard, Mme BONNARD Magali, Mme SENEBIER Catherine, M. GAUDRY William.

Excusés : Mme SUZZARINI Cécile, M. MARTIN Nicolas, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme FROMENT Jacqueline.

Date de convocation du Conseil : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte-rendu du 27 avril 2023 à l'unanimité des présents, moins abstention absent le jour du conseil.

Tarif de l'eau.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le tarif de l'eau pour l'année 2023/2024. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide l'augmentation suivante concernant les tarifs de l'eau pour la campagne 2023/2024 :

	Tarif 2023/2024	Tarif 2022/2023
Abonnement au réseau forfait	85 €	85 €
Abonnement au réseau Forfait supérieur compteur 25	120 €	120 €
Abonnement au réseau Forfait supérieur compteur 100	250 €	250 €
Logement supplémentaire sur le même compteur	75 € / logement	75 € / logement
Prix de 0 à 120m3	1.15 €/m3	1.05 €/m3
Prix + de 120 m3	1.15 €/m3	1.05 €/m3
Collecte eau usée 0 à 48 m3 forfait	112.80 €	110.40 €
Prix + 48 m3	2.35 €/m3	2.30 €/m3

Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité Civile, instituant le DICRIM comme un document destiné à informer les habitants sur les risques majeurs de la commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mis en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Considérant qu'il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelle à respecter

Considérant que le DICRIM, document obligatoire, sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune et intégré dans le Plan Communal de Sauvegarde,

Considérant qu'il doit être soumis à l'approbation du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

Décide

Article 1 : d'adopter le document d'information sur les risques majeurs élaboré dans le cadre du plan communal de sauvegarde dont un modèle est annexé à la présente délibération.

Article 2 : toutes les mesures nécessaires et utiles seront prises pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal

Charge le maire à signer tout document concernant ce dossier

Concours aux associations

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une nouvelle demande de subvention de l'association Désacorpsdé pour l'année 2023 :

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents décide le versement des subventions suivant :

Association Désacorpsdé : 150 €

Charge le maire à signer tout document concernant ce dossier

Travaux en cours :

- Chemin du captage à Villard Julien intervention prévue le 24 mai
- Travaux à Oriol intervention prévue le 30 mai
- Peinture couloir en mairie, petit toit place du tilleul, marquises intervention prévue en septembre
- Mur et barrière pas de date d'intervention
- Mur de soutènement attendre la conférence territoriale afin que l'opération soit inscrite au tableau des subventions

Questions diverses :

Pour information le repas du CCAS est prévu le 03 décembre 2023 à la Maison Ateliers à Cornillon.